

**SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »  
EN DATE DU MARDI 24 FEVRIER 2015  
COMPTE - RENDU**

L'an deux mil quinze le mardi vingt-quatre février à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes CHINON, VIENNE ET LOIRE se sont réunis dans la Salle Olivier Debré au Pôle Territorial de Chinon, Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle à Chinon (37500), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

**Date de la Convocation : MERCREDI 18 FEVRIER 2015**

**PRESENTS :**

M. J.AUPIC - M. J.V. BOUSSIQUE - M. B. CHATEAU - M. P. CHARRIER - M. L. CHAUVELIN - MME A. CHEVALIER - M. D. DAMMERY - M. R. DELAGE - M. J.L. DUPONT - M. D. FOUCHÉ - MME M.F. GENET  
M. D. GODOY - M. P. GUILLARD - MME G. HAILLOT - M. D. HANNEQUART - MME F. HENRY  
MME C. LAMBERT - M. M. LESOURD - MME M. LUNETEAU - M. J. MANCEAU - M. J.L. MARTINEAU  
MME T. MERCIER - MME M. MILLET - M. G. MORTIER - M. D. MOUTARDIER - M.V. NAULET - M. M. PAVY  
MME C. PERIN BESNARD - M. S. PINAUD - MME V. POYART - MME I. RAIMOND PAVÉRO - M. B. SICOT  
M. G. THAREAU

**SUPPLEANTS PRESENTS :** M. Michel DESHAYES - M. André BRIANT - M. Claude ARRONDEAU

**ABSENTS EXCUSES :**

M. J. ALBERT, Titulaire, était représenté par son Suppléant M. M. DESHAYES  
M. C. BORDIER, Titulaire, était représenté par son Suppléant M. A. BRIANT  
Mme C. LEROY, Titulaire, était représentée par son Suppléant M. C. ARRONDEAU  
M. M. PLOUZEAU avait donné pouvoir à MME C. LAMBERT  
MME C. DELAGARDE avait donné pouvoir à M.G. THAREAU  
MME F. GRANDIN avait donné pouvoir à M. D. MOUTARDIER  
MME M. GREAULT CHIONNA avait donné pouvoir à M. J.L. DUPONT  
M. D. GUILBAULT avait donné pouvoir à MME C. PERIN-BESNARD  
M. Y. DESBLACHES avait donné pouvoir à M. D. GODOY

Monsieur Daniel HANNEQUART est parti en cours de séance, après le vote portant sur l'avenant à la convention avec l'association de la Maison des Vins, du Tourisme et des produits du terroir.

Monsieur Rémy DELAGE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

Les conseillers ont pris connaissance des décisions prises par le Président jointes au Rapport de Présentation avec la convocation du Conseil en date du 18 février 2015.

A l'invitation du Conseil, Madame Solène BODY, préalablement à l'ouverture de séance, présente l'Entraide Ouvrière et son action sur le territoire.

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur Jean-Luc DUPONT rappelle qu'il s'agit d'un débat sans vote et passe la parole à Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, qui présente les orientations budgétaires.

Celles-ci se situent dans un cadre budgétaire national contraint qui est rappelé par Madame GENET, notamment la baisse des dotations et la hausse du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Malgré le dynamisme des recettes fiscales, les recettes de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire seront à la baisse du fait du prélèvement opéré par l'Etat sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le montant ne sera connu qu'au mois d'Avril, toutefois selon des simulations, il pourrait être de l'ordre de 500 000 € se rajoutant à celui de 200 000 € en 2014 soit 700 000 € et conduisant à une dotation négative de 43 000 €.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des économies vont être recherchées sur le Chapitre 011 Charges Générales.

En revanche, le Chapitre 012, Frais de Personnel, va être impacté par les mesures catégorielles nationales en faveur de la Catégorie C (146 agents à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire), la hausse de la cotisation à la CNRACL et le Glissement Vieillessement Technicité (progression des traitements due aux promotions et à l'ancienneté).

Dans le même temps, les prélèvements opérés sur les recettes : FPIC notamment vont augmenter. La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est donc confrontée à un phénomène de ciseaux (hausse des dépenses, baisse des recettes) qui va dégrader sa capacité d'investissement.

Toutefois Monsieur Jean-Luc DUPONT souligne le signal positif du dynamisme des bases fiscales qui est le signe du dynamisme économique de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

### L'INVESTISSEMENT

Madame Marie-Françoise GENET propose au conseil le programme d'investissement qui sera présenté lors du budget.

Ce programme est la déclinaison du projet de territoire :

#### ▪ Renforcer le pôle de centralité de CHINON :

A ce titre, continuer le programme de logements pour les jeunes sur le site des Groussins, avancer sur le projet de construction d'une bibliothèque, centre de ressources numériques, équipement important du réseau de lecture publique ;

. Etude pour la réalisation d'une base nautique

. Réalisation d'un réseau de Maison de la Santé Pluridisciplinaire

. Dans le cadre du budget du Centre Intercommunal d'Action Sociale, rénovation de la résidence pour personnes âgées « Les Charmes », en cours d'étude.

- **Conforter le pôle secondaire du Véron et son rôle dans le développement économique**
  - . Fin de la réalisation de l'immeuble intergénérationnel à Avoine et son aménagement
  - . Construction du Peloton de Surveillance et de Protection de la Gendarmerie
  - . Réalisation de bâtiments industriels sur la zone d'activités.
  
- **Assurer des services sur tout le territoire**
  - . Nouvel atelier relais sur la zone d'activités de LA ROCHE CLERMAULT
  - . Deuxième tranche de la restauration de la Fuye à SEUILLY
  - . Aménagement du Marais de Taligny
  - . Aménagement de la Maison DUTILLEUX à CANDÉS SAINT MARTIN
  - . S'engager avec Touraine Cher Numérique dans un plan de desserte en haut débit du territoire.

Madame Marie-Françoise GENET présente pour ces projets des propositions d'inscriptions budgétaires indicatives qui seront affinées lors de la proposition du Budget.

Puis, Madame Marie-Françoise GENET présente les orientations budgétaires pour les sept budgets annexes de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

. Le Budget Bâtiments Economiques sur Chinon fortement impacté par le remboursement du capital d'un emprunt pour 400 000 € ;

. Les cinq budgets annexes relatifs à l'Eau et l'Assainissement caractérisés par des frais d'études importants notamment sur des diagnostics de réseaux et des schémas directeurs dans la perspective de la création d'une régie intercommunale.

En ce qui concerne l'extension du réseau d'assainissement à HUISMES, secteur des Marais, il est demandé une simulation sur la part d'emprunt à consacrer à cette réalisation.

. Le Budget de l'Abbaye de SEUILLY

Ce budget est déficitaire et Monsieur DUPONT propose qu'une prochaine réunion de Bureau réfléchisse à ce sujet.

. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La hausse des bases fiscales va permettre de financer la contribution au SMICTOM, en hausse notamment pour les déchèteries (5,5 %) sans augmentation des taux.

## FINANCES

Sur proposition de Madame Marie-Françoise GENET, le Conseil approuve à l'unanimité, l'ouverture de crédits en section d'investissement, avant le vote du Budget, ainsi qu'il suit :

### BUDGET GENERAL

- **Compte 2051-020 Concession et droits similaires 18 100 €**
  - pour le règlement de la facture annuelle relative au logiciel finances «millésime intégral One line » de JVS : 11 000 euros
  - pour l'acquisition du logiciel de dématérialisation des pièces comptables suite à la mise en place dès 2015 du nouveau mode de transmission des pièces comptables à la Trésorerie (PESV2) : 7 100 €. Ce logiciel permettra d'automatiser et de compenser la lourdeur induite par ce nouveau mode de transmission (plus de manipulations et plus de champs à renseigner).

## ... FINANCES

### BUDGET GENERAL

- **Compte 21561-822**      **Achat de matériel d'entretien de voirie**      **133 000 €**

Pour l'acquisition de matériels : tracteur 75 000 € - épareuse 42 000 € et une turbo 16 000 €. Les offres, arrivées tardivement, n'ont pas pu être analysées dans les délais et les crédits n'ont pas pu être reportés.

Pour pouvoir poursuivre cette commande, il est demandé d'inscrire par anticipation les crédits nécessaires.

- **Compte 2184-411**      **Achat praticable de compétition**      **28 000 €**

Acquisition d'un praticable de compétition à ressorts « Glasgow » pour la salle de gymnastique de Beaumont en Véron.

- **Compte 2188-413**      **Autres immobilisations corporelles**      **600 €**

Pour remplacer à la Piscine G.Daydé de Chinon, deux aspirateurs qui viennent de tomber en panne.

### BUDGET ANNEXE EAU EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- **Compte 2315**      **Installations, matériel et outillage techniques**      **20 000 €**

En vue de notifier le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement au niveau du pont Aliénor d'Aquitaine à Chinon

## MUTUALISATION

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose deux avenants aux conventions de mutualisation avec les Services Techniques :

- Avenant à la convention « descendante » Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire vers les Communes :
  - . possibilité de refacturer les matériels et matériaux
  - . intervention possible sur la Ville de Chinon
- Avenant à la convention « ascendante » Ville de Chinon- Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
  - . Application d'un coefficient de 5 % pour tenir compte des frais indirects.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, Vice-Président, présente au Conseil :

- La demande de participation du Conseil Général, dans le cadre du dispositif « Atout Eco 37 » à l'implantation de la société ATTM sur la zone d'activités du Véron pour un montant de 45 000 euros, sachant que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire a déjà participé par un rabais sur le prix du foncier.

Accord du conseil, Madame Tiphaine MERCIER s'interrogeant sur l'éligibilité de ce projet à une autre aide du Conseil Régional dans le cadre du crédit-immobilier.

Monsieur Gilles MORTIER, Vice-Président, demande que l'on réfléchisse à la cohérence territoriale des aides allouées.

- La cession d'un bâtiment industriel sur la zone d'activités du Véron à la société PC2E pour un montant de 275 000 euros. Accord du Conseil.

- Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au conseil la reconduction du dispositif de dynamisation des centres bourgs avec l'implication de la Communauté de Communes qui allège les loyers demandés aux personnes de 2 €/m<sup>2</sup>/mois.

Ce dispositif a donné satisfaction l'an passé.

Le Conseil accepte à l'unanimité sa reconduction en précisant, pour la Ville de Chinon, que seuls les métiers d'arts sont concernés.

- Tarifs du réseau de chaleur

Le conseil fixe le tarif à 0,77 €/m<sup>2</sup> pour 2014 et 0,80 € pour 2015.

- Le conseil approuve les tarifs 2015 du Camping « L'Ile Auger » à Chinon comme suit :

NUITEES	Unité de mesure	Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/10		du 01/07 au 31/08	
		Tarif HT en €	Tarif TTC (TVA 10%) en €	Tarif HT en €	Tarif TTC (TVA 10%) en €
Emplacement 80m <sup>2</sup> (tente ou caravane + véhicule ou camping car)	par nuit	4,86	5,35	5,73	6,30
Campeur familial	par pers. et par nuit	2,23	2,45	2,82	3,10
Campeur professionnel (1 emplacement + 1 personne)	par pers. et par nuit	5,14	5,65	5,36	5,90
Randonneur (vélo + tente + 1 personne)	par pers. et par nuit	5,73	6,30	6,36	7,00
Enfant de moins de 7 ans (gratuit pour les - de 2 ans)	par pers. et par nuit	1,41	1,55	1,41	1,55
Chien	par pers. et par nuit	1,14	1,25	1,14	1,25
Voiture supplémentaire	par véhicule et par nuit	2,00	2,20	2,00	2,20

**Suite TARIFS 2015 CAMPING L'ILE AUGER**

REDUCTIONS / SURCOUTS (et hors prestation de consommables)	Unité de mesure	Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/10		du 01/07 au 31/08	
		Tarif HT en €	Tarif TTC (TVA 10%) en €	Tarif HT en €	Tarif TTC (TVA 10%) en €
Campeur familial restant de 8 jours à 14 jours			-5 %		-5 %
Campeur familial restant de 15 jours à 29 jours			-10 %		-10 %
Campeur familial restant 30 jours et plus			-20 %		-20 %
<b>Stop Accueil Camping Car</b>			9,00		
<b>Adhérents de la Fédération Française de Camping Caravaning (sur présentation de la carte)</b>			-10 %		
Groupes (à partir de 30 personnes)	Centre aéré		-50 %		-50 %
	Autres groupes		-10 %		-10 %
Caravane double essieu			+ 50 %		+ 50 %
PRESTATIONS	Unité de mesure	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 10%) en €	Tarif HT en €	Tarif TTC (TVA 10%) en €
Branchement électrique 12 ampères	par nuit	3,00	3,30	3,09	<b>3,40</b>
Garage mort	par nuit	3,73	4,10	3,86	<b>4,25</b>
<b>Bungalows toilés tout équipés pour 4 personnes</b>	par nuit	33,64	37,00	44,09	<b>48,50</b>
	par semaine	201,82	222,00	263,64	<b>290,00</b>
Tentes meublées - Forfait ménage	par prestation	37,27	41,00	37,27	41,00
Manifestations, expositions diverses et vide greniers	par mètre linéaire et par jour	0,91	1,00	0,91	1,00
Douches (hors campeur)	par pers. et par jour	1,86	2,05	1,91	<b>2,10</b>
Sanitaires (hors campeur)	par tr de 30 pers./jour	9,09	10,00	9,09	<b>10,00</b>
Vidange camping-car (hors nuitée)	par vidange	4,23	4,65	4,36	<b>4,80</b>
Lavage en machine	par cycle	4,55	5,00	4,55	5,00
Séchage en machine	par cycle	3,55	3,90	3,55	3,90
Lessive (2 pastilles)	par unité	0,55	0,60	0,55	0,60
Accès Wifi	par jour	0,91	1,00	0,91	1,00
	par semaine	4,55	5,00	4,55	5,00
	par mois	13,64	15,00	13,64	15,00
Enlèvement de caravanes en cas de crue	par véhicule	81,82	90,00	81,82	90,00
Démontage des auvents en cas de crue	par unité	27,27	30,00	27,27	30,00
CAUTION	Unité de mesure	Tarif HT	Tarif TTC (TVA 10%) en €	Tarif HT en €	Tarif TTC (TVA 10%) en €
Badge barrière (caution restituée contre restitution du badge)	par véhicule	27,27	30,00	27,27	30,00
Caravane à double essieux	par véhicule et par nuit	113,64	125,00	113,64	125,00
Location bungalows toilés	par tente	90,91	100,00	90,91	100,00
Branchement électrique (caution restituée contre restitution de branchement)	par branchement	27,27	30,00	27,27	30,00
Sac de tri (caution restituée contre restitution du sac)	par sac	1,82	2,00	1,82	2,00

## **MAISON DES VINS, DU TOURISME ET DES PRODUITS DU TERROIR**

Sur proposition de Monsieur BOUSSIQUET, le Conseil approuve le programme d'animations de la Maison des Vins, du Tourisme et des produits du terroir et ses tarifs, ainsi qu'un avenant à la convention avec l'association de gestion de cette structure l'autorisant à percevoir les recettes des animations.

Monsieur Vincent NAULET ne prenant pas part au vote.

Monsieur Daniel HANNEQUART quitte la séance.

## **CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur Jacques AUPIC, Vice-Président, présente au conseil la convention de partenariat avec le CPIE portant sur :

- les animations scolaires pour 2015/2016 : 19 040 euros
- la « sensibilisation au développement durable » pour 2015 : 27 783 euros.

Le conseil approuve cette convention à l'unanimité, moins l'abstention de Monsieur Vincent NAULET.

## **MONTEE EN HAUT DEBIT : CONVENTION CONSEIL GENERAL**

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, présente au conseil une convention avec le Conseil Général portant sur le co-financement de travaux permettant la montée en débit de sous répartiteurs situés sur Avoine, Beaumont en Véron et Candès Saint Martin.

Montant des travaux : 716 044 euros

Participation de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire : 105 258 euros

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **FOURRIERE : CONVENTIONS AVEC LES VETERINAIRES**

Sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, le Conseil approuve les conventions avec les vétérinaires d'Avoine et Chinon pour le fonctionnement de la fourrière ainsi que les tarifs d'interventions.

Madame Ann CHEVALIER, Vice-Présidente, regrette que les tarifs n'aient pas pu être davantage négociés.

## **TRANSPORT SCOLAIRE : AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE POUR LE LOGICIEL PEGASE**

Monsieur Denis MOUTARDIER, Vice-Président, informe les conseillers communautaires que le Conseil Général souhaite modifier la délégation de compétence avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, organisatrice de second rang pour le transport scolaire, afin d'utiliser un progiciel de gestion « PEGASE ».

Cependant, il apparaît que ce nouveau logiciel pose quelques problèmes et notamment :

- le fait que les secrétaires de mairie ne soient pas habilitées à utiliser le logiciel, ce qui empêche la possibilité pour les habitants de s'inscrire en mairie,
- l'absence d'une interface avec le logiciel de facturation,
- la non prise en compte des situations de gardes alternées.

Le conseil décide donc de demander la prise en compte de ces observations avant de signer l'avenant proposé.

## **RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE : PROJET DE BIBLIOTHEQUE-ESPACE DE RESSOURCES NUMERIQUES A CHINON**

Madame Ann CHEVALIER, Vice-Présidente, présente au conseil le projet de construction d'une bibliothèque – espace numérique qui serait implantée sur Chinon dans le cadre du fonctionnement du réseau de lecture publique en cours de constitution.

Elle rappelle que l'actuelle bibliothèque de Chinon de 90 m<sup>2</sup> ne peut pas suffire aux besoins de la population d'une ville centre de 8 000 habitants même si la médiathèque du Véron, tête du réseau de lecture publique, est dimensionnée pour l'ensemble de la population et a l'activité d'une structure importante.

Les commissions Culture – Finances et Infrastructures se sont réunies ensemble pour examiner ce dossier.

La Commission s'est interrogée sur la dimension du projet, 910 m<sup>2</sup>, par rapport au 1 600 m<sup>2</sup> de la médiathèque du Véron et son coût.

Après débat, la commission a rendu ses conclusions :

- le projet est utile et son principe est approuvé,
- elle demande que soit examinée une réduction du coût et de la surface.

Monsieur Jean-Luc DUPONT précise que ce projet avait été mis en attente afin de trouver une solution pour le stationnement, ce qui a été fait dans le cadre d'un accord avec Val Touraine Habitat, pour les véhicules du personnel. Il rappelle les conclusions de la commission qui conduiraient à la présentation d'un Avant-Projet Définitif pour le conseil de mars.

Madame Isabelle RAIMOND-PAVÉRO demande si ce délai est compatible avec celui fixé par la DRAC qui finance le projet à 40 %, Monsieur Jean-Luc lui répond que c'est le cas.

## **... RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE : PROJET DE BIBLIOTHEQUE - ESPACE DE RESSOURCES NUMERIQUES A CHINON**

Monsieur Jean-Vincent BOUSSQUET, Vice-Président, prend la parole pour affirmer ses réserves quant à l'emplacement choisi Rue des Courances, du fait du rétrécissement de la voirie engendré par la construction, alors qu'elle est empruntée par les cars de transports scolaires. Il estime qu'une implantation sur un autre site, Rue Paul Huet, serait préférable.

Monsieur Bernard SICOT rappelle la position opposée à ce projet qu'il a défendu durant la campagne des municipales. Il estime aujourd'hui que, sur le fond, il n'est pas défavorable à un projet de nouvel équipement mais celui présenté paraît trop coûteux au regard de la situation financière de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire qui n'est pas stabilisée.

Monsieur Vincent NAULET juge également le projet trop ambitieux et trop coûteux ; il considère qu'il faut trouver « un juste milieu » car la bibliothèque actuelle n'est pas correcte pour une ville centre comme Chinon mais qu'il faut définir des priorités.

Monsieur Jean-Luc DUPONT reprend la parole pour demander que l'on enlève du projet de délibération la définition de l'emplacement et répond aux différents intervenants que la délibération présentée propose précisément :

- d'approuver le principe de la réalisation de ce projet,
- de demander de diminuer le coût et les surfaces,
- de demander une estimation des futurs coûts de fonctionnement.

Madame Francine HENRY et Madame Ann CHEVALIER prennent la parole pour défendre le projet et le resituent dans le processus d'élaboration de la réflexion qui a duré plusieurs années.

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, rappelle que le projet présenté juste avant la fusion portait sur environ 700 m<sup>2</sup> et que le coût de fonctionnement était déjà élevé.

Monsieur Gilles MORTIER, Vice-Président, précise que le risque porte sur le coût de fonctionnement mais également sur les subventions attendues.

Enfin, Monsieur Patrice CHARRIER demande qu'on en revienne au texte de la délibération qui propose justement des recherches d'économies.

Monsieur Jean-Luc DUPONT, le débat étant épuisé, propose que le conseil passe au vote en rappelant que la situation de l'équipement n'est pas actée et que l'approbation ne porte que sur le principe de la construction de ce nouvel équipement mais pas sur sa surface ni son coût et au contraire, elle demande une recherche d'économies.

Sur cette base, le conseil vote cette proposition avec une voix contre, Monsieur Bernard SICOT.

## PERSONNEL

Monsieur Bernard CHATEAU, Vice-Président, présente au conseil différentes délibérations relatives au personnel :

- Le régime des autorisations d'absences à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour événements familiaux ou autres,
- La prise en charge des frais de formation au CAFERUIS pour un agent,
- Le tarif de vacation pour le concert des professeurs du conservatoire : 200 euros.
- Une modification du tableau des effectifs ainsi qu'il suit :
  - . Transformation d'un poste d'animateur à temps complet en un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.
  - . Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet 17h30 en un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet 26h30 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.
  - . Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2015.

Le conseil approuve ces dispositions à l'unanimité.

Fait à Avoine le **27 FEV. 2015**  
Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le

**27 FEV. 2015**

Le Secrétaire de séance  
Rémi DELAGE



Le Président  
Jean-Luc DUPONT

  
